

Lionel AUBERT
26, boulevard Frédéric-Mistral
13800 ISTRES
(adresse en France)

Turquie, le 17 avril 2021

M. COUDROY Frédéric
40, rue des saules
78650 BEYNES

Objet : appel à l'aide

Monsieur,

Je suis le frère de Magali Mathias, qui habite dans une rue pas très loin de la vôtre, au n°1, rue de la République. Depuis des années, dans le cadre d'une affaire criminelle, et alors que je suis victime, je suis poursuivi par des procureurs du sud de la France et des policiers qui n'hésitent pas à faire des faux documents pour étouffer une affaire (rançon de 40 000 dollars américains au prétexte d'un kidnapping d'enfant, versée en 2008 par plusieurs personnes de ma famille – pas par ma sœur).

Je vous adresse une demande d'aide, car je suis victime d'une affaire criminelle, et, par vos démarches, assez simples (assez souvent la simplicité fonctionne, sans avoir à aller chercher des complications), vous pouvez participer à y mettre un terme.

Juste avant, j'insiste : mon histoire n'est pas une histoire de famille. C'est une histoire administrative avec l'État et certains de ses agents, probablement par bêtise de ces agents, contre de simples individus lambda. Ce que vous pourriez éventuellement appeler des « histoires de familles » ne sont qu'un faux prétexte : toujours avant de poursuivre la lecture, je suis en ce moment réfugié en Turquie (je suis Français, sans aucune attache avec la Turquie). Croiriez-vous que je m'y suis réfugié à cause de ma sœur ? Bien sûr que non, je m'y suis réfugié à cause d'un système étatique qui me persécute.

Je détaille ce qui m'arrive, puis ce que vous (ainsi que d'autres) pouvez apporter.

Entre 2012 et 2014, des policiers, sur instruction de procureurs d'Aix-en-Provence, que je qualifie de voyous, vont émettre de faux documents puis me tendre un piège pour m'envoyer en hôpital psychiatrique (j'éviterai tout cela). Je détaille cette histoire sur mon site <http://lionelaubert.info>

J'ouvre une parenthèse : tout ce que je raconte peut paraître surréaliste, mais c'est grâce à l'internet que nous, les simples citoyens, pouvons faire connaître des affaires qui sinon seraient enterrées... Il existe plein d'autres scandales similaires, mais ils ont été étouffés parce que les personnes à qui ça arrivait n'avaient pas les moyens de les faire connaître. Aujourd'hui, nous pouvons plus facilement ouvrir les yeux.

Je reprends le fil de mon histoire. À partir des années 2017-2018, il semble que ma sœur, dans la vie de tous les jours, ait commencé à rencontrer des difficultés financières. Ma grand-mère lui est venue en aide, mais, pour une raison indéterminée, une rancœur a commencé à s'installer chez ma sœur à mon encontre. Il semblerait que ma sœur ait eu des vues sur la gestion de certains biens immobiliers de ma grand-mère (un peu fortunée) et qu'elle ait essayé de « se placer ». Pour cela, ma sœur va « mettre dans les pattes » de ma grand-mère un avocat véreux. Si dans la famille nous avons laissé faire ma sœur, il est probable que ma grand-mère ait été mise sous tutelle forcée. J'ai participé à y faire obstacle.

Le problème, avec ma sœur comme avec certaines autres personnes, c'est que, quand elles commencent à magouiller avec la justice ou des systèmes parallèles, elles ne savent plus trop s'arrêter, et elles continuent de gravir l'échelle du mal (avec un peu d'humour, je dirais qu'elle est passée du « côté obscur de la force ») : et pour ce qui concerne ma sœur, notamment en envoyant de faux signalements en matière de psychiatrie (malheureusement la solution de facilité pour écarter les personnes qui dérangent ; ce n'est pas que dans mon affaire, mais ce sont des méthodes honteuses utilisées dans toute la France)..

Les problèmes rencontrés par ma grand-mère se sont poursuivis jusqu'à fin août 2019. Le 17 septembre 2019, des policiers sont venus m'arrêter chez moi et me placer en garde à vue. À cette occasion, ils m'ont forcé à voir un psychiatre . Celui-ci écrit, dans un document que je publie sur le Net, qu'il ne m'a rien trouvé à mon encontre, et qu'il s'est alors servi des documents (lesquels ? encore des faux ?) fournis par les policiers pour me juger dangereux. Mais que, toujours selon lui, ça ne suffit toujours pas, et qu'il faut mettre mon dossier en relation avec l'hôpital psychiatrique de mon domicile. (Je détaille sur mon site, au point n°8 accessible via le sommaire.)

Nous comprenons assez facilement que les policiers et les services médicaux sont en train d'opérer une jonction d'affaires parce que justement, ces services médicaux ont en leur possession un signalement qui émane d'un membre de ma famille. (Pour schématiser si vous ne connaissez pas bien le fonctionnement des arrestations en psychiatrie, seuls 2 entités peuvent les pratiquer : l'État, par son représentant qui est le préfet, aidé par des policiers – ils n'ont pas réussi contre moi –, ou des membres de l'entourage, voisins ou famille. C'est tout, il n'y a pas de 3^e alternative.)

Seule ma sœur était capable, dans la foulée de ses actions contre ma grand-mère, de réaliser des papiers similaires pour m'envoyer chez les fous (ce que je ne suis pas). J'espérais d'elle une erreur. Je lui ai écrit à l'époque un mail gentil pour que l'on corrige ce document : je devais annuler le risque à mon encontre. Elle ne m'a jamais répondu.

Suite à ma garde à vue, j'ai été convoqué devant le tribunal correctionnel en février 2020. Mais l'essentiel résidait dans une injonction de soins basée sur les faux documents que ces personnes avaient établis. Ainsi, une semaine avant la date de mon procès, des gens se sont à nouveau présentés chez moi pour m'arrêter et me conduire de force vraisemblablement pour m'interner. Je n'ai pas ouvert ma porte et quelques heures plus tard je fuyais la France et l'Union européenne (à cause des mandats d'arrêt).

Depuis, je suis réfugié en Turquie, où j'ai déposé une demande officielle, qui n'a pas encore été traitée. À ce jour, je peux à tout moment être extradé vers la France pour y être incarcéré ou interné. Les arrestations arbitraires, que ce soit en prison ou en hôpital psychiatrique, relèvent d'un crime (article 432-4 du Code pénal, al. 2).

C'est là que j'ai besoin de votre aide : éviter à tout prix que ce crime ne soit commis. Je suis en danger. Si jamais ils réussissent à m'arrêter, je suis cuit pour le restant de ma vie : en HP (hôpital psychiatrique), ils me drogueront de piqûres et de médicaments jusqu'à faire de moi un légume. Et quand ils me relâcheront, si je commence à reparler de mon affaire (2008, la rançon versée, 2012 à 2018, les faux documents établis par policiers et procureurs), alors ils me reprendront à nouveau pour me remettre en HP. Je suis informaticien à mon compté, gérant de ma société. Ils me détruiront le cerveau à un point que je ne pourrais même plus travailler. Voilà ce qui m'attend... On ne peut pas laisser faire ça !

Une des clés est détenue par ma sœur : qu'elle communique les documents qu'elle a envoyés contre moi, afin que je puisse les faire annuler, et par là, annuler les risques d'internement.

Elle n'a jamais répondu à mes demandes. Bien au contraire, ma sœur a payé un avocat avec un double objectif : -1- ne pas corriger les écrits qu'elle a faits à mon encontre (donc persister dans

ses fausses déclarations contre moi), et -2- jouer la montre, en faisant durer les procédures, elle espère que je sois arrêté entre temps.

* * * *

Et vous là-dedans ?

Quand quelqu'un est dans une situation de détresse, il demande de l'aide aux premières personnes venues (au hasard). Vous êtes l'une de ces personnes, en l'occurrence, ainsi que d'autres personnes de votre rue. Vous êtes tenu de m'aider. Si je vous écris, c'est parce que vous pouvez agir, en tant que simple citoyen ; il ne faut pas aller chercher des faux prétextes ou dire que ça sortirait de vos compétences. Non. Le basique, c'est d'aller sonner à la porte de ma sœur (en respectant les gestes barrière) ou de l'appeler au 06 51 95 38 57 et de lui demander pourquoi elle refuse que soient corrigés les écrits qu'elle a envoyés. C'est tout, et c'est très facile.

Je vais prendre un autre exemple : quand une personne se fait agresser dans un train, par exemple, il ne s'agit pas d'aller se battre contre les agresseurs (on ne mettrait soi-même en danger, donc ce n'est pas possible), il suffit simplement de tirer le signal d'alarme. Et si aucune personne ne tire le signal d'alarme, que se passe-t-il ? Chacun de ces témoins qui laissent l'agression avoir lieu sont passibles de non-assistance à personne en danger. (Dans ma situation se rajoute la non-dénonciation d'un crime qui est en train de se préparer.) Mais je ne suis pas là pour parler des lois, en tout cas pas avec vous ; ça, c'est quand les choses n'ont pas marché. La seule chose que je vous demande, s'il vous plaît, c'est un résultat pragmatique : annuler tout risque d'un internement abusif à mon encontre, basé sur des fausses déclarations émises par ma sœur, et me permettre de rentrer sereinement, sans risque, en France, auprès de ma famille (j'ai laissé, lors de ma fuite, deux enfants de 14 et 16 ans qui ont besoin de leur papa...).

Je vous remercie du fond du cœur pour votre attention et pour tout ce que vous pourrez entreprendre pour me sortir d'affaire. Je suis joignable à lionel.aubert@yahoo.fr

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Lionel Aubert

PS 1 : cette lettre, bien qu'écrite depuis la Turquie, a pu être postée depuis la France grâce à un service de La Poste électronique, ce qui explique l'affranchissement.

PS 2 : avant de vous écrire, j'ai sollicité plusieurs autres habitants de Beynes. Ces personnes n'ont pas répondu et deviennent coupables de non-assistance à personne en danger. Je liste ces gens sur la page web lionelaubert.info/non-assistance/beynes Si malheureusement au bout de quelques jours je constatais que vous refusiez de m'aider, j'ajouterai votre nom à cette liste.

Début de liste :

Goffic Magali	11 rue de la République	30/07/20
Jean-François Lelong	Bât 5 rue de la République	31/07/20
Ricaud Fortier	25, rue du Clos	01/08/20
Arnaud Joudrier	8, rue de la République	05/08/20
Leslie Thévenot	6 rue de la République	05/08/20

Etc. (liste complète consultable sur [http:// lionelaubert.info/non-assistance/beynes](http://lionelaubert.info/non-assistance/beynes))